

LES ÉCHANGES D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL EMPLOYANT LES BANQUES DE DONNÉES ET LES SYSTÈMES INFORMATISÉS NE DEVRAIENT PAS ÊTRE ENTRAVÉS. LE CANADA SOUMETTRA UN PROJET DE RÉSOLUTION À CETTE CONFÉRENCE, DANS LEQUEL IL SERA PROPOSÉ QU'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SOIT ENTREPRISE RELATIVEMENT AUX ÉCHANGES DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET À LEUR FACILITATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DIFFICILE DES COMMUNICATIONS, LE CANADA CONTINUERA DE DÉFENDRE LE PRINCIPE ESSENTIEL DE LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION, MAIS LE DÉBAT SUR CE POINT NE DOIT PAS OCCULTER LA VRAIE QUESTION QUI SE POSE.

IL EXISTE NON PAS UN FOSSÉ, MAIS UN GOUFFRE ENTRE LES MOYENS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES PAYS INDUSTRIALISÉS ET CEUX DES AUTRES PAYS. C'EST FACE À CETTE SITUATION, JUSTEMENT, QUE LES INSTIGATEURS DU PROGRAMME INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS ONT JUGÉ QU'IL FALLAIT METTRE L'ACCENT, NON SUR L'AFFRONTMENT DE THÈSES, MAIS SUR DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS SPÉCIFIQUES.

LE CANADA NOTE AVEC SATISFACTION LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS QUE LES MAIGRES RESSOURCES DE CE PROGRAMME INTERNATIONAL SONT CENSÉES FINANCER. DANS L'ESPRIT DE LA DÉCENNIE MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, NOUS DEVONS FAIRE UN EFFORT PARTICULIER POUR CONVAINCRE LES AGENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES D'ACCORDER UNE JUSTE PART À LA COMMUNICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT, ET CELA DANS LE PLEIN RESPECT DES IDENTITÉS CULTURELLES EN CAUSE.

DANS LA PERSPECTIVE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE GÉNÉRALE, EN 1991, LE CANADA ÉTUDIERA LA POSSIBILITÉ DE SE PRÉSENTER À NOUVEAU AU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS.

DANS L'INTERVALLE, NOUS SOMMES DISPOSÉS À EXAMINER DE PRÈS QUELQUES PROJETS PARTICULIÈREMENT VALABLES DE CE PROGRAMME INTERNATIONAL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

NOUS ESTIMONS QUE L'UNESCO DEVRAIT BÉNÉFICIER DE FAÇON SIGNIFICATIVE DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT POLITIQUE MONDIAL, CAR LES POSSIBILITÉS DE COOPÉRATION ENTRE PARTENAIRES DÉPOUILLÉS D'A PRIORI IDÉOLOGIQUES SONT CONSIDÉRABLES.

NOUS ESTIMONS AUSSI QUE L'UNESCO A AUJOURD'HUI LA POSSIBILITÉ, EN MÊME TEMPS QUE L'OBLIGATION, D'ACCOMPLIR SA MISSION. EN EFFET, L'ORGANISATION ET LES ÉTATS MEMBRES NE PEUVENT PAS ASSISTER PASSIVEMENT À L'INSUFFISANCE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS, À L'ÉROSION DES CULTURES MINORITAIRES ET À LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT.